

Mairie du Caule Sainte Beuve

Département de SEINE MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de Gournay en Bray

10 Route de l'Abbé Delforge
76390 LE CAULE SAINTE BEUVE

☎ 02.35.93.65.06

E-Mail : commune-caule-ste-beuve@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

Ordre N° 2026-005

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures et zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal BENOIT, Maire.

Objet : Participation à la ville d'Eu pour le fonctionnement du SMUR

Étaient présents : Messieurs, Mesdames : BENOIT Chantal, BOULOCHÉ Marie-Claude, CORROYER Denis, DEFECQUE Gaël, DERIEMAÉCKER Joël, RATEL François ;

Nombre de Conseillers

Étai(ent) absent(s) : DEGARDIN Arnaud, LASNEL Vanessa, MENPIOT Catherine, REVELLE Vianney, SALMON Aurélie

En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 06

Secrétaire de Séance : Mr DEFECQUE Gaël

Participation à la ville d'Eu pour le fonctionnement du SMUR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Le
Et publication ou
Notification du

VU :

- L'assemblée délibérante (Conseil Municipal),

CONSIDÉRANT :

- Le besoin du déplacement du SMUR dans notre commune

PROPOSITION :

- Mme Le Maire propose de participer à hauteur de 050 € par habitant. Ce qui porte le montant de cette contribution à 241.50 €

Mairie du Caule Sainte Beuve

Département de SEINE MARITIME

Arrondissement de DIEPPE

Canton de Gournay en Bray

10 Route de l'Abbé Delforge

76390 LE CAULE SAINTE BEUVE

☎ 02.35.93.65.06

E-Mail : commune-caule-ste-beuve@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

DÉCISION :

Après en avoir délibéré le 06 mars 2026, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de Madame Le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Chantal BENOIT

